

## Article R1263-11-5 du Code du travail - Travailleurs détachés

Date de mise à jour : 30 Septembre 2022

### Notre analyse

Si la prestation de services porte sur des travaux réalisés sur un chantier de bâtiment ou de travaux publics la décision de la DREETS est notifiée simultanément au maître d'ouvrage et au responsable de chantier. Le maître d'ouvrage doit alors prendre les mesures afin de prévenir tout risque pour la santé et la sécurité des travailleurs présents sur le site, des usagers et des tiers, qui résulterait de la suspension temporaire ou de l'interdiction temporaire de la prestation de services.

La décision de la DREETS est portée à la connaissance du public par voie d'affichage sur les lieux du chantier.

## Article R1263-11-5 du Code du travail - Travailleurs détachés

Lorsque la prestation de services porte sur des travaux réalisés sur un chantier de bâtiment ou de travaux publics, la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est notifiée simultanément au maître d'ouvrage ainsi qu'au responsable du chantier. Le maître d'ouvrage prend les mesures permettant de prévenir tout risque pour la santé ou la sécurité des travailleurs présents sur le site concerné ainsi que des usagers ou des tiers, qui résulterait de la suspension temporaire ou de l'interdiction temporaire de la prestation de services.

La décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est portée à la connaissance du public par voie d'affichage sur les lieux du chantier.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Salarié détaché à l'étranger, Service Public

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Embaucher un travailleur européen : zoom sur les travailleurs détachés

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)